BC1 : Piloter une unité d'intervention sociale

Contexte réglementaire : arrêté du 31 août 2022

L'arrêté du 31 août 2022 relatif au CAFERUIS entérine la possibilité d'intégrer la formation par « blocs de compétences ». Le CAFERUIS est composé de quatre blocs de compétences :

- BC1 : Piloter une unité d'intervention sociale
- BC2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale
- BC3 : Gérer les volets administratifs, budgétaires et logistique d'une unité d'intervention sociale
- BC4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service d'une unité d'intervention sociale

Un bloc de compétence « communication » est transversale aux quatre blocs.

Chaque Bloc de compétence peut ainsi être poursuivi et certifié, indépendamment des autres blocs.
En revanche, seule la validation des quatre blocs permet l'obtention du diplôme CAFERUIS.

Le BC1 : Piloter une unité d'intervention sociale

Rythme et durée : 150 heures – 2812 euros

Objectif

Le pilotage d'une unité d'intervention sociale nécessite une approche pluridimensionnelle de savoirs et connaissances en articulation avec les terrains propres à chaque stagiaire : cadre législatif et règlementaire , politiques sociales et leurs évolutions , sociologie de organisations, appréhension des territoires de projets et des partenariats à l'œuvre, autant de dimensions essentielles aux cadres de terrain pour appréhender les enjeux de la leurs missions, animer les équipes et répondre aux besoins des publics accueillis.

Les points forts

- Des intervenants expérimentés combinant approches théoriques et expériences dans le milieu professionnel
- Une formation en co-construction, partage de savoirs et d'expériences entre les stagiaires et les intervenants
- Une préparation formative à l'épreuve de certification du DC1 (ateliers de guidance en sous-groupe) en lien avec le stage pratique

- Des ateliers formatifs en sous-groupe de « cultures et pratiques professionnels » favorisant les échanges sur la posture du cadre intermédiaire et les différents enjeux qui lui sont rattachés

Contenu : en lien avec le référentiel de compétence (annexe de l'arrêté du 31 août 2023)

- Sociologie des organisations
- Politiques sociales, territoires et partenariat
- Loi 2002 : droit des usagers et projet d'établissement ou de service
- Evaluation de projet, organisation et planification du travail
- Enjeux liés à la commande publique (CPOM)
- Ateliers « Dossier technique » (guidance et préparation à l'épreuve de certification)
- Ateliers de « cultures et pratiques professionnelles »

Résultats attendus

Ce bloc de formation vise à permettre aux stagiaires d'acquérir les outils nécessaires au pilotage d'une unité d'intervention sociale à la fois interne et externe (partenariat).

Certification

Le référentiel de certification explicite les attendus du Bloc et les modalités d'organisation de l'épreuve : il s'agit de la rédaction d'un dossier technique de 8 pages maximum soumis à jury (binôme) dans le cadre d'une soutenance orale (30 mn). Ce dossier est en lien avec le stage pratique ou le lieu d'exercice professionnel du stagiaire. Cette certification est organisée par l'école.

Stage

L'arrêté du 31 aout 2022-article 6 prévoit le rattachement de 175h de formation pratique au bloc n°1. Le stage est soumis à convention entre la structure d'accueil, l'école et le stagiaire concerné.

Modalités d'admission

Admission sur dossier et après entretien. Nous contacter pour toutes questions relatives aux conditions d'admission

Conditions spécifiques et prérequis

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes : 1° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ; 2° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ; 3° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ; 4° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat

visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisés dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Modalités d'organisation

Les stagiaires concernés par une entrée en formation par blocs séparés sont intégrés aux stagiaires qui effectuent un parcours CAFERUIS complet. Nous consulter pour la programmation.

Financement du projet

Plusieurs modalités de financement sont possibles : CPF du candidat, auto-financement, financement par l'employeur, OPCO.

Contacts ETSUP

Pour toute demande d'information, merci de contacter M. Jonathan GIBERT, responsable de la formation : caferuis@etsup.com